

Marché champêtre de Melbourne

Directeur(trice) général(e) du Marché Qualifications et description de tâches

Qualifications :

- 1) Doit démontrer du leadership
- 2) Doit posséder des aptitudes organisationnelles et être un(e) bon(ne) communicateur(trice)
- 3) Doit être capable d'évaluer la qualité des produits
- 4) Doit être responsable et versatile
- 5) Doit être capable de prendre de bonnes décisions
- 6) Doit être ponctuel(le)
- 7) Doit avoir une capacité analytique et présenter les conclusions
- 8) Doit avoir la capacité de résoudre des problèmes
- 9) Doit être à l'aise en relations publiques et interpersonnelles
- 10) Ne doit pas être un producteur de façon à éviter tout conflit d'intérêt réel ou projeté

Responsabilités et description de tâches :

- 1) Voit à la gestion globale du Marché selon les grandes lignes directrices émanant du Conseil d'administration
- 2) S'assure de la disponibilité et de la quantité des produits par une liaison avec les producteurs
- 3) Prépare et développe des plans d'urgence selon les vulnérabilités du Marché
- 4) Participe à la recherche et au recrutement des producteurs
- 5) Explique aux membres les règlements du Marché et s'assure leurs applications
- 6) Désigne l'emplacement des producteurs selon les politiques développées par le Marché et les disponibilités
- 7) Résout les problèmes et les disputes inter producteurs s'il y a lieu
- 8) Est responsable de la collecte des frais de location
- 9) S'assure de la propreté et de l'aspect physique du Marché
- 10) Assure le contrôle de la qualité tant des produits que des producteurs
- 11) Fait la promotion et vente du Marché
- 12) Est responsable des communications et de l'information des différents aspects du Marché
- 13) Développe de l'information statistique sur les performances du Marché pour la préparation de rapports
- 14) Est responsable de la correspondance et des demandes d'information et, de fait, est dépositaire des dossiers du Marché
- 15) S'assure de la promotion, publicité, des relations publiques, contacts médiatiques tels que souhaités par le Conseil d'administration
- 16) Est responsable de la mise en œuvre des journées d'animation projetées par le Marché
- 17) Relève du Conseil d'administration et se rapporte au Président ou à la Présidente